

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE RUGBY



Marcoussis, le 28 février 2014

AVIS HEBDOMADAIRE n°977

GRATUITE DES LICENCES

CATEGORIES « ECOLES DE RUGBY », U17 ET FEMININES U18

Lors de sa réunion du 27 février 2014, le Bureau Fédéral de la FFR a décidé qu'à compter du samedi 1^{er} mars 2014 et jusqu'à la fin de la saison en cours, les licences pour les catégories "Ecoles de Rugby" (De U7 à U15), la catégorie U17 et la catégorie féminine U18 seront délivrées gratuitement.

Le Secrétaire Général

Alain DOUCET

Destinataires :

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Mesdames, Messieurs les Présidents des Clubs affiliés à la FFR
Ligue Nationale de Rugby
Personnel de la FFR